EDF

d'Achat

69399 Lyon

oa-solaire@edf.fr

Flectricité

Distribution

France (ERDF)

15, rue de la Tuilerie

Tél. 0 820 031 922

Fax 02 47 80 25 71

ard-cen@distribution.edf.fr

37755 St-Avertin Cedex

Auvergne Centre Limousin

Réseau

B.P. 60503

Obligation d'Achat

Agence Obligation

9. rue des Cuirassiers

Tél. 04 78 71 65 00

Fax 04 78 71 43 08

ADEME AUVERGNE

63. Bd Berthelot 63000 Clermont-Ferrand www.ademe.fr

DIDEME

Direction de la Demande et des Marchés Energétiques 61, Bd Vincent Auriol 75703 Paris Cedex 13 Tél. 01 44 97 09 59 Fax 01 44 97 09 56

www.industrie.gouv.fr

DRIRE

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement 21, allée Evariste Galois 63174. Aubière Cedex Tél. 04 73 34 91 00 Fax 04 73 34 91 39 ou 38

www.auvergne.drire.fr

Réseau Auvergne des ESPACES INFO→ÉNERGIE

N° Vert 0 800 503 893

LE CONTRAT DE RACCORDEMENT D'ACCÈS ET D'EXPLOITATION

C'est un contrat unique qui porte sur toute relation contractuelle entre le producteur et ERDF, qu'il s'agisse de l'établissement du raccordement ou des relations durant la vie de l'installation de production. Le contrat de raccordement a pour objet de définir les modalités techniques, juridiques et financières du raccordement réseau public basse tension de l'installation de Production (partie 1 du document), les dispositions relatives à l'exploitation convenues entre le Producteur et le Distributeur (partie 2 du document) les conditions techniques, juridiques et financières de l'accès au Réseau Public de Distribution basse tension (partie 3 du document).

LE CONTRAT D'ACHAT

Si le demandeur demande à bénéficier de l'obligation d'achat, un contrat d'achat énergie sera établi par l'acheteur (Agence Obligation d'Achat).

Le producteur bénéficiant de l'obligation d'achat peut choisir de vendre la totalité

de sa production ou le surplus non utilisé pour sa consommation personnelle. Ce choix aura une incidence sur les coûts de raccordement. Les revenus tirés de la vente d'électricité sont imposables

LE GESTIONNAIRE DE **RÉSEAU DE DISTRIBUTION** D'ÉLECTRICITÉ

C'est l'entité qui assure l'exploitation et l'entretien du réseau de distribution électrique. Elle est responsable du raccordement des installations photovoltaïques au réseau de distribution électrique. Les gestionnaires de réseaux de distribution sont ERDF ou les entreprises locales de distribution en fonction des zones géographiques.

LE RACHAT DE L'ÉLECTRICITÉ

Ce tarif d'achat de l'électricité issue de production photovoltaïque est fixé par arrêté publié au Journal Officiel de la République Française. Dans le cadre de l'obligation d'achat, ERDF s'engage à acheter la production selon le prix fixé par l'arrêté en vigueur.

en Auvergne FAISONS VITE A CHAUFE

> Comment concevoir votre installation photovoltaïque raccordée au réseau





Appel gratuit

1. J'ÉTUDIE MON PROJET...

2. J'EFFECTUE LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES...

le me pose les honnes *auestions*

le trouve les honnes réponses

J'évalue la faisabilité technique et administrative du projet

- ✓ Y-a-t-il des contraintes techniques?
- ✓ Y-a-t-il des contraintes administratives?
- ✓ Faut-il une autorisation de travaux ou un permis de construire ?

- Je contacte le réseau Auvergne des Espaces → Info Energie 0 800 503 893 (n° vert gratuit)
- Je me renseigne auprès de ma mairie

J'évalue les coûts et les gains de l'installation

- ✓ Oue vont me coûter le matériel et son installation ?
- ✓ Ouel est le coût du raccordement de mon installation?
- ✓ Qui va m'acheter l'électricité que je produis?
- ✓ Existe-t-il des soutiens financiers?

- Je contacte des installateurs pour avoir plusieurs devis.
- Je contacte EDF-ARD Grand Centre pour avoir un devis de raccordement.
- Je contacte EDF Agence Obligation d'Achat **.
- Je contacte le réseau Auvergne des
- Espaces → Info Energie 0 800 503 893 (n° vert gratuit)

Je cherche des conseils

- ✓ Ai-ie une démarche respectueuse de l'environnement?
- ✓ Existe-t-il des conseils et des aides pour la maîtrise de l'énergie ?
- ✓ Dois-je m'assurer ?

- Je limite ma consommation d'énergie et m'assure que mon électro-ménager est efficace
- Je contacte le réseau Auvergne des Espaces → Info Energie 0 800 503 893 (n° vert gratuit)
- Je réalise mon projet
- ✓ Où dois-je déposer mon dossier?
- ✓ Comment démarrer mon projet d'installation photovoltaïque?
- Je contacte le réseau Auvergne des Espaces → Info Energie 0 800 503 893 (n° vert gratuit)
- J'entame les démarches en suivant les conseils sur les 2 pages suivantes.

Pour savoir où i'en suis dans mes démarches, je coche la case à chaque étane réalisée.



J'entame les démarches comme futur producteur d'électricité d'origine photovoltaïque en suivant les deux parcours bleu et vert en parallè-le afin d'obtenir un contrat de raccordement et un contrat d'achat de l'électricité produite.

	- SAC TAX		
V		*	•
Avec l'aide de mon installateur : Je complète la fiche de collecte de renseignements de mon installation. Je demande un contrat de raccordement d'accès et d'exploitation*; je demande un devis de raccordement en précisant mon choix de vendre l'intégralité de la production ou seulement l'excédent après autoconsommation. Je m'adresse à RDF-ARD Grand Centre.	J'effectue une demande du « certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat ». Je m'adresse à la DRIRE**.	J'effectue une « déclaration d'exploiter une installation photovoltaïque ». Je m'adresse à la DIDEME**.	l'Obligation d'Achat de Lyon** dans le cadre de l'obligation d'achat.
↓	tion d'achat, je poursuis les démarches.	pissé d'autorisa tion d'exploita- tion, je poursuis les démarches.	contrat d'achat*.
Sitôt reçu le contrat de raccordement d'accès et d'exploitation* et le devis, je les complète et les retourne accompagnés du règlement du montant des travaux.			
Les travaux de raccordement et la mise en service sont effectués par ERDF.	La signature du cont subordonnée à la sig de raccordement et de l'installation.	gnature du contrat	Je retourne le contrat d'achat signé accom- pagné des pièces administratives nécessaires.

* Je trouve la définition dans le lexique.

Mon dossier est géré par

ERDF-ARD Grand Centre.**

** Je trouve les coordonnées de l'organisme au dos du dépliant.

un règlement pour ma production d'électricité.

J'ai réussi toutes mes démarches. Je suis enregistré comme

producteur d'électricité d'origine photovoltaïque. Chaque année,

à la date anniversaire de mon contrat, j'édite une facture et reçois